

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20004663900015	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT -
--	--

POSTE COMPTABLE DE : RECEVEUR MUNICIPAL DE VALENCIENN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. (1)

Budget primitif

BUDGET : SIMOUV (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	32
A3.2 - Etalement des provisions	33
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	36
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	37
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	38
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	39
A6 - Etat des charges transférées	40
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	41

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	42
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	43
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	44
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	45
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	46
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	47
B1.7 - Etat des engagements reçus	48
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	49
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	50

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	51
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	53
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	54
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	55

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	56
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires Délibération N° 2015_04_11 du 15/04/2015 .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	85 024 459,21	80 594 314,09
	+	+	+
R	E		
P	R		
O	R		
S	T		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 430 145,12
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	85 024 459,21	85 024 459,21

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	20 752 316,36	30 222 906,45
	+	+	+
R	E		
P	R		
O	R		
S	T		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 399 385,49	4 622 808,84
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 10 694 013,44	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	34 845 715,29	34 845 715,29

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	119 870 174,50	119 870 174,50
----------------------------	-----------------------	-----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 786 553,00	0,00	1 681 753,00	1 681 753,00	1 681 753,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	692 000,00	0,00	707 000,00	707 000,00	707 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	61 480 450,40	0,00	65 552 719,71	65 552 719,71	65 552 719,71
Total des dépenses de gestion des services		63 959 003,40	0,00	67 941 472,71	67 941 472,71	67 941 472,71
66	Charges financières	6 936 246,72	0,00	6 794 174,14	6 794 174,14	6 794 174,14
67	Charges exceptionnelles	105 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	10 822 870,38	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		82 823 120,50	0,00	75 795 646,85	75 795 646,85	75 795 646,85
023	Virement à la section d'investissement (6)	9 462 274,78	0,00	8 611 182,01	8 611 182,01	8 611 182,01
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	142 110,75	0,00	617 630,35	617 630,35	617 630,35
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		9 604 385,53	0,00	9 228 812,36	9 228 812,36	9 228 812,36
TOTAL		92 427 506,03	0,00	85 024 459,21	85 024 459,21	85 024 459,21

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	85 024 459,21
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	49 337 404,00	0,00	50 500 000,00	50 500 000,00	50 500 000,00
74	Subventions d'exploitation	12 540 130,70	0,00	12 548 161,00	12 548 161,00	12 548 161,00
75	Autres produits de gestion courante	12 738 957,00	0,00	12 658 650,00	12 658 650,00	12 658 650,00
Total des recettes de gestion des services		74 616 491,70	0,00	75 706 811,00	75 706 811,00	75 706 811,00
76	Produits financiers	125 122,73	0,00	125 122,73	125 122,73	125 122,73
77	Produits exceptionnels	11 478 581,78	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		86 220 196,21	0,00	75 831 933,73	75 831 933,73	75 831 933,73
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	4 839 057,13	0,00	4 762 380,36	4 762 380,36	4 762 380,36
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		4 839 057,13	0,00	4 762 380,36	4 762 380,36	4 762 380,36
TOTAL		91 059 253,34	0,00	80 594 314,09	80 594 314,09	80 594 314,09

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 430 145,12
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	85 024 459,21
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	4 466 432,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	-6 100,00	825,00	252 000,00	252 000,00	252 825,00
21	Immobilisations corporelles	2 784 154,64	1 151 592,69	4 377 936,00	4 377 936,00	5 529 528,69
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 503 339,36	2 246 967,80	7 300 000,00	7 300 000,00	9 546 967,80
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 281 394,00	3 399 385,49	11 929 936,00	11 929 936,00	15 329 321,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 692 000,00	0,00	3 860 000,00	3 860 000,00	3 860 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	3 692 000,00	0,00	3 860 000,00	3 860 000,00	3 860 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 973 394,00	3 399 385,49	15 789 936,00	15 789 936,00	19 189 321,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 839 057,13		4 762 380,36	4 762 380,36	4 762 380,36
041	Opérations patrimoniales (4)	300 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 139 057,13		4 962 380,36	4 962 380,36	4 962 380,36
	TOTAL	14 112 451,13	3 399 385,49	20 752 316,36	20 752 316,36	24 151 701,85

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	10 694 013,44
--	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 845 715,29
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	4 208 065,60	4 622 808,84	11 323 504,00	11 323 504,00	15 946 312,84
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 208 065,60	4 622 808,84	11 323 504,00	11 323 504,00	15 946 312,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	12 905 250,55	0,00	9 470 590,09	9 470 590,09	9 470 590,09
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	12 905 250,55	0,00	9 470 590,09	9 470 590,09	9 470 590,09
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	17 113 316,15	4 622 808,84	20 794 094,09	20 794 094,09	25 416 902,93
021	Virement de la section d'exploitation (4)	9 462 274,78		8 611 182,01	8 611 182,01	8 611 182,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	142 110,75		617 630,35	617 630,35	617 630,35
041	Opérations patrimoniales (4)	300 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	9 904 385,53		9 428 812,36	9 428 812,36	9 428 812,36
	TOTAL	27 017 701,68	4 622 808,84	30 222 906,45	30 222 906,45	34 845 715,29

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 845 715,29
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

4 466 432,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 681 753,00		1 681 753,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	707 000,00		707 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	65 552 719,71		65 552 719,71
66	Charges financières	6 794 174,14	0,00	6 794 174,14
67	Charges exceptionnelles	60 000,00	0,00	60 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	617 630,35	617 630,35
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00		1 000 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		8 611 182,01	8 611 182,01
	Dépenses d'exploitation – Total	75 795 646,85	9 228 812,36	85 024 459,21

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	85 024 459,21
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 762 380,36	4 762 380,36
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 860 000,00	0,00	3 860 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	252 825,00	0,00	252 825,00
21	Immobilisations corporelles (6)	5 529 528,69	0,00	5 529 528,69
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	9 546 967,80	200 000,00	9 746 967,80
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	19 189 321,49	4 962 380,36	24 151 701,85

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	10 694 013,44
--	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 845 715,29
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	50 500 000,00		50 500 000,00
74	Subventions d'exploitation	12 548 161,00		12 548 161,00
75	Autres produits de gestion courante	12 658 650,00		12 658 650,00
76	Produits financiers	125 122,73	0,00	125 122,73
77	Produits exceptionnels	0,00	4 762 380,36	4 762 380,36
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		75 831 933,73	4 762 380,36	80 594 314,09

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 430 145,12
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	85 024 459,21
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	15 946 312,84	0,00	15 946 312,84
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		472 072,55	472 072,55
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	200 000,00	200 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		145 557,80	145 557,80
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		8 611 182,01	8 611 182,01
Recettes d'investissement – Total		15 946 312,84	9 428 812,36	25 375 125,20

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	9 470 590,09
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 845 715,29
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 786 553,00	1 681 753,00	1 681 753,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6066	Carburants	4 000,00	4 500,00	4 500,00
6122	Crédit-bail mobilier	1 287 053,00	1 287 053,00	1 287 053,00
6132	Locations immobilières	0,00	1 200,00	1 200,00
6135	Locations mobilières	12 000,00	12 000,00	12 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	500,00	500,00	500,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6161	Multirisques	6 000,00	6 000,00	6 000,00
617	Etudes et recherches	26 350,00	28 000,00	28 000,00
618	Divers	18 000,00	5 000,00	5 000,00
6226	Honoraires	120 000,00	100 000,00	100 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	145 000,00	58 000,00	58 000,00
6231	Annonces et insertions	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	20 000,00	25 000,00	25 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	4 000,00	8 000,00	8 000,00
6261	Frais d'affranchissement	5 500,00	6 000,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 150,00	2 500,00	2 500,00
63512	Taxes foncières	20 000,00	21 000,00	21 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	692 000,00	707 000,00	707 000,00
6218	Autre personnel extérieur	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 000,00	6 500,00	6 500,00
6411	Salaires, appointements, commissions	434 684,00	452 000,00	452 000,00
6413	Primes et gratifications	27 500,00	13 000,00	13 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	7 500,00	0,00	0,00
64141	Indemnité inflation	0,00	400,00	400,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	0,00	13 000,00	13 000,00
6415	Supplément familial	4 000,00	2 500,00	2 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	79 000,00	75 000,00	75 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	25 000,00	22 000,00	22 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	77 000,00	90 000,00	90 000,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	4 000,00	6 000,00	6 000,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	216,00	1 000,00	1 000,00
648	Autres charges de personnel	100,00	100,00	100,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	61 480 450,40	65 552 719,71	65 552 719,71
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6531	Indemnités élus	131 000,00	131 000,00	131 000,00
6532	Frais de mission élus	500,00	500,00	500,00
6533	Cotisations de retraite élus	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6535	Formation élus	500,00	500,00	500,00
65735	Subv. exploitat° groupements	50 510,00	53 140,00	53 140,00
6574	Subv. exploitat° personne droit privé	61 284 440,40	65 354 077,71	65 354 077,71
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	2,00	2,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		63 959 003,40	67 941 472,71	67 941 472,71
66	Charges financières (b) (8)	6 936 246,72	6 794 174,14	6 794 174,14
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 900 000,00	6 750 000,00	6 750 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-26 753,28	-18 825,86	-18 825,86
6688	Autre	63 000,00	63 000,00	63 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	105 000,00	60 000,00	60 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	60 000,00	30 000,00	30 000,00
6712	Amendes fiscales et pénales	5 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	40 000,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	10 822 870,38	0,00	0,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	10 822 870,38	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
022	Dépenses imprévues (f)	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		82 823 120,50	75 795 646,85	75 795 646,85
023	Virement à la section d'investissement	9 462 274,78	8 611 182,01	8 611 182,01
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	142 110,75	617 630,35	617 630,35
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	142 110,75	145 557,80	145 557,80
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	0,00	472 072,55	472 072,55
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 604 385,53	9 228 812,36	9 228 812,36
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		9 604 385,53	9 228 812,36	9 228 812,36
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		92 427 506,03	85 024 459,21	85 024 459,21

+

RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
-----------------------------------	--	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			85 024 459,21
---	--	--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	1 275 208,13
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 300 859,70
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-18 825,86

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	49 337 404,00	50 500 000,00	50 500 000,00
734	Versement de mobilité	49 337 404,00	50 500 000,00	50 500 000,00
74	Subventions d'exploitation	12 540 130,70	12 548 161,00	12 548 161,00
7471	Subv. exploitat° État	3 326 895,00	3 326 895,00	3 326 895,00
7472	Subv. exploitat° Régions	1 221 265,70	1 221 266,00	1 221 266,00
7475	Subv. exploitat° Groupements	7 991 970,00	8 000 000,00	8 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante	12 738 957,00	12 658 650,00	12 658 650,00
753	Comp./relèv.seuil assuj.vers.transport	200 000,00	200 000,00	200 000,00
757	Redevances des fermiers, concession..	12 388 957,00	12 308 650,00	12 308 650,00
7588	Autres	150 000,00	150 000,00	150 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		74 616 491,70	75 706 811,00	75 706 811,00
76	Produits financiers (b)	125 122,73	125 122,73	125 122,73
7681	Fonds soutien-Sortie emprunts à risque	125 122,73	125 122,73	125 122,73
77	Produits exceptionnels (c)	11 478 581,78	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	10 822 870,38	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	655 711,40	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		86 220 196,21	75 831 933,73	75 831 933,73
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	4 839 057,13	4 762 380,36	4 762 380,36
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	4 763 004,13	4 762 380,36	4 762 380,36
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	76 053,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 839 057,13	4 762 380,36	4 762 380,36
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		91 059 253,34	80 594 314,09	80 594 314,09

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	4 430 145,12
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	85 024 459,21
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	-6 100,00	252 000,00	252 000,00
2031	Frais d'études	-7 750,00	250 000,00	250 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	1 650,00	2 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 784 154,64	4 377 936,00	4 377 936,00
2135	Installations générales, agencements	1 078 205,25	1 230 000,00	1 230 000,00
21755	Outillage industriel	0,00	45 000,00	45 000,00
2182	Matériel de transport	1 700 949,39	3 099 936,00	3 099 936,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 503 339,36	7 300 000,00	7 300 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 503 339,36	7 300 000,00	7 300 000,00
Total des dépenses d'équipement		5 281 394,00	11 929 936,00	11 929 936,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 692 000,00	3 860 000,00	3 860 000,00
1641	Emprunts en euros	3 692 000,00	3 860 000,00	3 860 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 692 000,00	3 860 000,00	3 860 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		8 973 394,00	15 789 936,00	15 789 936,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	4 839 057,13	4 762 380,36	4 762 380,36
	Reprises sur autofinancement antérieur	4 839 057,13	4 762 380,36	4 762 380,36
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	396 220,61	396 220,61	396 220,61
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	202 817,86	276 675,34	276 675,34
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	9 997,44	9 997,44	9 997,44
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	3 677 776,05	3 677 776,05	3 677 776,05
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	476 192,17	401 710,92	401 710,92
15112	Provisions litiges et contentieux	76 053,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	300 000,00	200 000,00	200 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	300 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		5 139 057,13	4 962 380,36	4 962 380,36
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		14 112 451,13	20 752 316,36	20 752 316,36

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	3 399 385,49
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	10 694 013,44
---	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 845 715,29
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	4 208 065,60	11 323 504,00	11 323 504,00
1312	Subv. équipt Régions	208 065,60	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	4 000 000,00	7 600 000,00	7 600 000,00
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	0,00	3 723 504,00	3 723 504,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 208 065,60	11 323 504,00	11 323 504,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 905 250,55	9 470 590,09	9 470 590,09
1068	Autres réserves	12 905 250,55	9 470 590,09	9 470 590,09
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		12 905 250,55	9 470 590,09	9 470 590,09
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		17 113 316,15	20 794 094,09	20 794 094,09
021	Virement de la section d'exploitation	9 462 274,78	8 611 182,01	8 611 182,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	142 110,75	617 630,35	617 630,35
15112	Provisions litiges et contentieux	0,00	472 072,55	472 072,55
28031	Frais d'études	104 812,00	113 069,50	113 069,50
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 913,70	6 753,00	6 753,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	6 126,51	6 126,58	6 126,58
28131	Bâtiments	198,34	198,34	198,34
28135	Installations générales, agencements, ..	15 705,73	14 618,59	14 618,59
28183	Matériel de bureau et informatique	6 354,47	4 791,79	4 791,79
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		9 604 385,53	9 228 812,36	9 228 812,36
041	Opérations patrimoniales (8)	300 000,00	200 000,00	200 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	300 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		9 904 385,53	9 428 812,36	9 428 812,36
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		27 017 701,68	30 222 906,45	30 222 906,45

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	4 622 808,84
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 845 715,29

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					174 216 660,44									
1641 Emprunts en euros (total)					174 216 660,44									
20140016	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DU HAI	18/12/2002	25/6/2005	25/09/2005	12 720 000,00	F		5,150	5,150	euros	T	P	O	A-1
4511813	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DU HAI	29/07/2015	31/8/2015	25/12/2015	4 200 000,00	F		1,780	1,780	euros	T	P	O	A-1
9914163417	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	19/12/2002	28/6/2004	01/01/2005	17 250 000,00	F		5,990	5,990	euros	T	P	O	A-1
99141634204	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	22/04/2006	22/04/2006	30/09/2006	9 000 000,00	F		4,290	4,290	euros	T	P	O	A-1
99142885529	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	22/04/2006	29/6/2007	01/10/2007	4 500 000,00	V	4,09% si CMS 20 ans - CMS 2 ans 0,20% sinon 5,90%	4,090	4,090	euros	T	P	O	B-3
99144249301	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	19/12/2002	28/6/2005	01/10/2005	15 900 000,00	V	Euri3m<= 5,20 alors 4,98/Euri3m entre 5,20 et 5,90 alors Euri3m +0,00/Euri3m est > à 5,90 alors 5,90	4,980	4,980	euros	T	P	O	B-1
1257942	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	15/10/2013	15/10/2013	01/01/2014	13 000 000,00	V	Taux du livret A + 1 %	1,500	2,000	euros	T	C	O	A-1
7481956	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DU HAI	28/11/2008	25/11/2008	25/01/2009	1 000 000,00	F		6,564	6,560	euros	A	P	O	A-1
778009992Y	CREDIT FONCIER DE FRANCE	02/05/2006	29/6/2006	01/10/2006	7 200 000,00	F		4,450	4,450	euros	T	P	O	A-1
778992Y	CREDIT FONCIER DE FRANCE	02/05/2006	29/6/2006	01/10/2007	3 600 000,00	V	si CMS 20 ans - CMS 2 ans >= 0,20% alors 4,09% Sinon 5,90%	4,090	4,090	euros	T	P	O	B-3

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
985152	DEXIA CREDIT LOCAL	07/03/2007	1/4/20117	01/07/2007	12 190 000,00	V	si CMS 30 ans - CMS 1an >= 0% alors 5,23% sinon 6,50%	5,230	5,230	euros	T	P	O	B-3
MIN239581EUR	CAISSE FRANCAISE FINANC. LOCAL	14/04/2006	14/6/2006	01/10/2006	13 800 000,00	F		4,450	4,450	euros	T	P	O	A-1
MIS283654-EUR1	RIVAGE INVESTMENT	31/03/2016	31/03/2016	01/07/2016	11 098 470,00	F		4,700	4,700	euros	T	P	O	A-1
MIS283654EUR2	RIVAGE INVESTMENT	31/03/2016	31/03/2016	01/07/2016	1 608 190,44	F		0,900	0,900	euros	T	P	O	A-1
MON239593EUR	CAISSE FRANCAISE FINANC. LOCAL	19/04/2006	15/5/2006	01/04/2005	26 450 000,00	F		5,750	5,750	euros	T	P	O	A-1
MPH259022EUR	CAISSE FRANCAISE FINANC. LOCAL	04/05/2006	29/6/2007	01/10/2007	6 900 000,00	V	si CMS 20 ans - CMS 2 ans >= 0,20% = 4,09% sinon 5,90%	4,090	4,090	euros	T	P	O	B-3
V021180	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DU HAI	19/12/2002	25/6/2004	25/03/2005	13 800 000,00	F		5,750	5,750	euros	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					174 216 660,44									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		140 181 071,80					3 852 028,74	6 700 731,13	0,00	1 238 348,91
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		140 181 071,80					3 852 028,74	6 700 731,13	0,00	1 238 348,91
20140016	N	0,00	A-1	7 269 175,42	10,00	F		5,150	538 034,35	364 081,32	0,00	4 814,64
4511813	N	0,00	A-1	1 663 007,43	4,00	F		1,780	432 695,75	26 723,97	0,00	304,16
9914163417	N	0,00	A-1	15 768 632,70	23,00	F		5,990	159 792,36	954 091,89	0,00	116 871,19
99141634204	N	0,00	A-1	7 151 626,84	24,00	F		4,290	169 012,70	304 109,98	0,00	0,00
99142885529	N	0,00	B-3	3 763 985,12	23,00	V		4,090	73 897,51	154 946,81	0,00	38 141,07
99144249301	N	0,00	B-1	12 763 382,17	23,00	V		4,980	288 374,48	630 286,79	0,00	152 672,64
1257942	N	0,00	A-1	10 947 368,32	32,00	V		1,500	342 105,28	187 868,26	0,00	52 048,38
7481956	N	0,00	A-1	471 921,58	7,00	F		6,560	55 421,94	30 533,33	0,00	25 076,17
778009992Y	N	0,00	A-1	5 791 907,80	24,00	F		4,450	130 683,08	259 123,36	0,00	62 965,78
778992Y	N	0,00	B-3	3 011 981,62	25,00	V		4,090	58 316,22	124 676,12	0,00	28 912,50
								5,90%				

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
985152	N	0,00	B-3	10 147 100,56	25,00	F	Si CMS 30 ans - CMS 1an > ou= 0% alors 5,23% sinon 6,50%	5,230	202 682,48	534 071,71	0,00	131 435,86
MIN239581EUR	N	0,00	A-1	11 069 966,28	24,00	F		4,450	251 698,37	495 232,07	0,00	121 660,78
MIS283654-EUR1	N	0,00	A-1	10 147 100,68	25,00	F		4,700	202 682,44	479 949,72	0,00	118 116,36
MIS283654EUR2	N	0,00	A-1	989 655,40	7,00	F		0,900	123 706,92	9 030,61	0,00	5 926,33
MON239593EUR	N	0,00	A-1	22 393 796,54	23,00	F		5,750	423 286,99	1 278 624,73	0,00	312 316,89
MPH259022EUR	N	0,00	B-3	5 771 443,78	25,00	F	Si CMS 20 ans - CMS 2 ans 0,20% alors 4,09% sinon 5,90%	4,090	113 309,50	237 585,11	0,00	58 482,97
V021180	N	0,00	A-1	11 059 019,56	23,00	F		5,750	286 328,37	629 795,35	0,00	8 603,19
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		140 181 071,80					3 852 028,74	6 700 731,13	0,00	1 238 348,91

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
99142885529	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	4 500 000,00	3 763 985,12	3	480,00				0,00		4,090	154 946,81	0,00	2,69
99144249301	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	15 900 000,00	12 763 382,17	1	480,00				0,00		4,980	630 286,79	0,00	9,10
778992Y	CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 600 000,00	3 011 981,62	3	480,00				0,00		4,090	124 676,12	0,00	2,15
985152	DEXIA CREDIT LOCAL	12 190 000,00	10 147 100,56	3	480,00				0,00		5,230	534 071,71	0,00	7,24
MPH259022EUR	CAISSE FRANCAISE FINANC. LOCAL	6 900 000,00	5 771 443,78	3	480,00				0,00		4,090	237 585,11	0,00	4,12
TOTAL (B)		43 090 000,00	35 457 893,25						0,00			1 681 566,54	0,00	25,30
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		43 090 000,00	35 457 893,25						0,00			1 681 566,54	0,00	25,29

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	12	0	0	0	
	% de l'encours	74,72	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	104 723 178,55	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	4	0	
	% de l'encours	9,10	0,00	16,20	0,00	
	Montant en euros	12 763 382,17	0,00	22 694 511,08	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		12 763 382,17					5,20				62 800,00	0,00	0,00
99144249301	99144249301	12 763 382,17	01/07/2032	Crédit Agricole		Taux	5,20	31/12/2008	31/12/2033		62 800,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		12 763 382,17					5,20				62 800,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						879 200,00	0,00		
99144249301	99144249301		5,200		0,000	879 200,00	0,00	B-	-
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						879 200,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500,00 €	25/09/2014

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d études	5	25/09/2014
L	Frais de recherche et de développement	5	25/09/2014
L	Logiciels et leurs mises à jour	3	25/09/2014
L	Matériel informatique	3	25/09/2014
L	Véhicules de tourisme	5	25/09/2014
L	Mobilier	10	25/09/2014
L	Petit équipement et outillage	2	25/09/2014
L	Autres agencements et aménagements de terrain	15	25/09/2014
L	Bâtiments légers, abris	10	25/09/2014
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installat	20	25/09/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	472 072,55		12 638 040,55	13 110 113,10	0,00	13 110 113,10
contentieux eiffage	434 166,76	31/12/2015	655 711,45	1 089 878,21	0,00	1 089 878,21
contentieux Recours au fond Inéo Rail	37 905,79	09/06/2016	1 159 458,72	1 197 364,51	0,00	1 197 364,51
Contentieux KFS (Ingerop et GIE Ineo RAIL)	0,00	31/12/2021	10 822 870,38	10 822 870,38	0,00	10 822 870,38
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	472 072,55		12 638 040,55	13 110 113,10	0,00	13 110 113,10
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		8 622 380,36	I 8 622 380,36
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		3 860 000,00	3 860 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 860 000,00	3 860 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 762 380,36	4 762 380,36
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	4 762 380,36	4 762 380,36
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	8 622 380,36	3 399 385,49	10 694 013,44	22 715 779,29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 228 812,36	III 9 228 812,36
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		9 228 812,36	9 228 812,36
15...	Provisions pour risques et charges		
15112	Provisions litiges et contentieux	472 072,55	472 072,55
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	113 069,50	113 069,50
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 753,00	6 753,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	6 126,58	6 126,58
28131	Bâtiments	198,34	198,34
28135	Installations générales, agencements, ..	14 618,59	14 618,59
28183	Matériel de bureau et informatique	4 791,79	4 791,79
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	8 611 182,01	8 611 182,01

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	9 228 812,36	4 622 808,84	0,00	9 470 590,09	23 322 211,29

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	22 715 779,29
Ressources propres disponibles	IV	23 322 211,29
Solde	V = IV – II (6)	606 432,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2012	Mobilier : Matériel roulant seconde ligne	1 287 052,12	AUXIFIP	28	1 287 052,12	1 287 052,12	1 287 052,12	1 287 052,12	4 164 195,91	9 312 404,39

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
1 Renouvellement du parc roulant bus (2022-2026)	13 000 000,00	0,00	13 000 000,00	0,00	2 600 000,00	10 400 000,00
2 Grandes révisions des organes du tramway	2 256 768,00	0,00	2 256 768,00	1 723 841,00	532 927,00	0,00
3 Remise en conformité des stations de la première ligne de tramway	4 650 000,00	0,00	4 650 000,00	4 061 780,28	588 219,72	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		12,90	0,00	12,90	5,90	1,00	6,90
Adjoint Administratif	C	3,90	0,00	3,90	2,90	0,00	2,90
Administrateur - directeur territoriaux	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	6,00	0,00	6,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur territorial	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,80	1,80	0,80	0,00	0,80
Adjoint Technique	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		13,90	0,80	14,70	6,70	1,00	7,70

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/03/2022

Présenté par (1) Monsieur Le Président ,

A SAINT-SAULVE le 07/03/2022

(1) Monsieur Le Président ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A SAINT-SAULVE, le 07/03/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Monsieur Le Président , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le


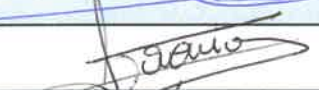



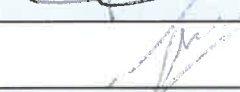
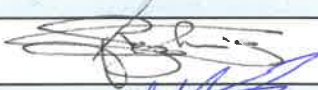

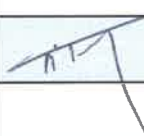
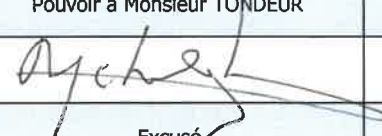

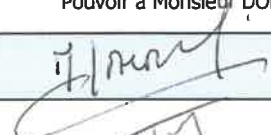
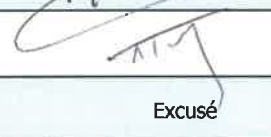

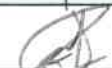
(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.

Feuille d'émargement des Délégués Syndicaux Titulaires Comité Syndical du 7 mars 2022

N° DU POINT A L'ORDRE DU JOUR ET HORAIRES (cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé) A L'ARRIVÉE AU DÉPART	NOM	PRENOM	POUVOIR A	EMARGEMENT	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
	ANDRZEJCZAK	Yannick		absent mais convoqué le 01/03/22	C.A.P.H
	ANIÉRÉ	Michaël		absent mais convoqué le 01/03/22	C.A.V.M
	AVÉ-DELATTRE	Annie			C.A.P.H
	BAVAY	Arnaud		Pouvoir à Monsieur SAVARY	C.A.P.H
	BEN YAHIA	Ali			C.A.V.M
	BERRIER	Jean-Roger			C.A.V.M
	BLAISE	Michel			C.A.P.H
	BOUCHEZ	Nicolas		absent mais convoqué le 01/03/22	C.A.P.H
	CASTIGLIONE	Salvatore		absent excusé	C.A.P.H
	CELLIER	Bruno			C.A.V.M
	COMYN	Jean-Paul			C.A.P.H
	DELANNOY	Jean-Luc			C.A.V.M
	DELATTRE	Jean-François			C.A.P.H
	DENIZON-ZAWIEJA	Isabelle		Excusée	C.A.P.H
	DEPAGNE	Laurent			C.A.V.M
	DESMEDT	André			C.A.P.H
	DI CRISTINA	Caroline		Excusée	C.A.V.M
	DOMIN	Waldemar			C.A.P.H
	DUFOUR-LEFORT	Régis		absent mais convoqué le 01/03/22	C.A.V.M
	DUPIRE	Véronique		absent mais convoqué le 01/03/22	C.A.V.M
	DUSART	Yves			C.A.V.M
	FRANCOIS-LAGNY	Sandrine		absent mais convoqué le 01/03/22	C.A.V.M
	GIADZ	Thierry			C.A.V.M
	GOLINVAL	Philippe		absent mais convoqué le 01/03/22	C.A.V.M
	GOMBERT	Sandrine			C.A.V.M
	GRANDAME	Jean-Marcel		Excusé	C.A.V.M

Feuille d'émargement des Délégués Syndicaux Titulaires Comité Syndical du 7 mars 2022

N° DU POINT A L'ORDRE DU JOUR ET HORAIRES (cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé) A L'ARRIVEE AU DEPART	NOM	PRENOM	POUVOIR A	EMARGEMENT	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
	JOUANIN	Xavier			C.A.V.M
	JOVENIAUX	Didier			C.A.V.M
	L'HERMINÉ	Arnaud			C.A.V.M
	LEBRUN-VANDERMOUTEN	Bernard			C.A.P.H
	LELONG	Grégory			C.A.V.M
	MARCHANT	Guy			C.A.V.M
	MONDINO	Jean-Marc		En visioconférence	C.A.P.H
	RACZKIEWICZ	Bruno			C.A.P.H
	RAHEM	Ahmed			C.A.V.M
	RÉGNIEZ	Claude		absent mais convoqué le 07/03/22	C.A.P.H
	ROUSSEL	Régis		Pouvoir à Monsieur TONDEUR	C.A.P.H
	RYCKELYNCK	Jean-Paul			C.A.P.H
	SALIGOT	Bruno		Excusé	C.A.P.H
	SAUVAGE	Daniel		Pouvoir à Monsieur DOMIN	C.A.P.H
	SAVARY	Dominique			C.A.P.H
	TONDEUR	Jean-Marie			C.A.P.H
	VERFAILLIE	Jean-Noël		Excusé	C.A.V.M
	WARMOES	Éric			C.A.P.H
	WOJTOWICZ	Francis		absent mais convoqué le 07/03/22	C.A.P.H
	ZINGRAFF	Raymond			C.A.V.M

Feuille d'émargement des Délégués Syndicaux Suppléants Comité Syndical du 7 mars 2022

N° DU POINT A L'ORDRE DU JOUR ET HORAIRE (cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé) A L'ARRIVEE AU DEPART	NOM	PRENOM	EMARGEMENT	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
	BLONDIAUX	Éric		C.A.P.H
	BROQUET	Jean-Noël		C.A.P.H
	BURETTE	Jean-François		C.A.P.H
	CARON	Élodie		C.A.V.M
	COLLET DONNAINT	Corinne	En visioconférence	C.A.V.M
	DELAIRE	Emeline		C.A.V.M
	DOLPHIN	Daniel		C.A.V.M
	DUBRULLE	José		C.A.V.M
	DUHAMEL CEPEDAL	Sylvia		C.A.V.M
	DUWEZ-GUESMIA	Dalila		C.A.P.H
	FORNIES	Valérie		C.A.V.M
	GOSSET	Christèle		C.A.V.M
	GUALANO	Mattéo		C.A.V.M
	JEAN	Pascal		C.A.P.H
	LAMRI	Rachid		C.A.V.M
	LELEU	Carole		C.A.P.H
	LEPRÊTRE	André		C.A.P.H
	LEROY	Véronique		C.A.P.H
	NELAIN	Christine		C.A.P.H
	POPULIN	Agostino		C.A.V.M
	RAVEZ	Gérard		C.A.V.M
	SCHUTT	Sylvie		C.A.P.H
	THURU	Gérald		C.A.P.H
	ZIENTEK	Ludovic		C.A.P.H